



Assemblée générale

Distr. limitée
28 juin 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Cinquième Commission
Point 146 de l'ordre du jour
Aspects administratifs et budgétaires
du financement des opérations
de maintien de la paix des Nations Unies

Projet de résolution présenté par le Président de la Commission
à la suite de consultations

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 45/258 du 3 mai 1991, 47/218 A du 23 décembre 1992, 48/226 A du 23 décembre 1993 et 50/221 B du 7 juin 1996, la section I de sa résolution 55/238 du 23 décembre 2000, ses résolutions 55/271 du 14 juin 2001, 56/241 du 24 décembre 2001, 56/293 du 27 juin 2002, 57/318 du 18 juin 2003, 58/298 du 18 juin 2004, 59/301 du 22 juin 2005, 60/268 du 30 juin 2006, 61/279 du 29 juin 2007, 62/250 du 20 juin 2008, 63/287 du 30 juin 2009, 64/271 du 24 juin 2010, 65/290 du 30 juin 2011, 66/265 du 21 juin 2012 et 67/255 du 12 avril 2013, et ses autres résolutions pertinentes, ainsi que ses décisions 49/469 du 23 décembre 1994 et 50/473 du 23 décembre 1995,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012¹ et sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et le financement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013², le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014³, le rapport d'ensemble du Bureau des services de contrôle interne sur le projet pilote

¹ A/67/635 et Add.1.

² A/67/756 et Add.1.

³ A/67/772.



visé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287⁴, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵,

Jugeant important que l'Organisation des Nations Unies puisse réagir et déployer rapidement une opération de maintien de la paix quand le Conseil de sécurité adopte une résolution à cet effet, soit dans un délai de 30 jours pour les opérations classiques et de 90 jours pour les opérations complexes,

Consciente qu'il importe d'assurer des services d'appui adéquats à toutes les phases des opérations de maintien de la paix, y compris les phases de liquidation et de clôture,

Consciente que le montant inscrit au compte d'appui doit être *grosso modo* proportionnel aux mandats et au nombre, à la taille et à la complexité des missions de maintien de la paix,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014², du rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014³ et du rapport d'ensemble du Bureau des services de contrôle interne sur la mise en œuvre du projet pilote visé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/287⁴;

2. *Réaffirme* qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant pour assurer l'exécution efficace et économique de la totalité des activités et des programmes prescrits et l'application des politiques adoptées en la matière;

3. *Réaffirme également* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires;

4. *Réaffirme* en outre l'article 153 de son règlement intérieur;

5. *Réaffirme* que le compte d'appui sert exclusivement à financer les ressources humaines et matérielles dont les services du Siège ont besoin pour appuyer les opérations de maintien de la paix et que cette règle ne saurait être modifiée sans son accord préalable;

6. *Réaffirme également* que les services d'appui aux opérations de maintien de la paix doivent être convenablement financés et que les montants demandés à ce titre doivent être pleinement justifiés dans les projets de budget du compte d'appui;

7. *Réaffirme en outre* qu'il faut que les opérations de maintien de la paix soient administrées, et leurs finances gérées, de manière efficace et rationnelle, et demande instamment au Secrétaire général de continuer à chercher des moyens d'administrer le compte d'appui de façon plus productive et plus rationnelle;

8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions pertinentes de ses résolutions 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010, 65/289 du 30 juin 2011 et 66/264 du 21 juin 2012 soient appliquées intégralement;

⁴ A/67/751.

⁵ A/67/848.

9. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁵ sous réserve des dispositions de la présente résolution, et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite;

10. *Décide* de maintenir, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, le mécanisme de financement du compte d'appui utilisé pour l'exercice en cours, allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013, qu'elle a approuvé au paragraphe 3 de sa résolution 50/221 B;

11. *Est consciente* que le Secrétariat poursuit ses efforts pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de mieux gérer et soutenir les opérations de maintien de la paix;

12. *Prie de nouveau* le Secrétaire général de réexaminer périodiquement le montant du compte d'appui en tenant compte du nombre, de la taille et de la complexité des opérations de maintien de la paix;

13. *Souligne* que les fonctions d'appui doivent être modulées en fonction de la taille et du mandat des opérations de maintien de la paix;

14. *Souligne également* que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions du Secrétariat font des efforts considérables pour que les ressources qu'ils demandent au titre du compte d'appui correspondent bien à ce dont ils ont besoin pour mettre en œuvre leur mandat de façon efficace et rationnelle, et prie tous les départements qui comptent des postes et des emplois de temporaire inscrits au compte d'appui de redoubler d'efforts à cet égard;

15. *Invite* le Secrétaire général à déterminer en quoi consistent les capacités de base nécessaires pour gérer et soutenir efficacement les opérations de maintien de la paix et à lui présenter ses conclusions dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015;

16. *Prend note* du paragraphe 11 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, tout en soulignant qu'il devrait y avoir une corrélation entre la capacité d'appui financée au moyen du compte d'appui et le nombre, la taille et la complexité des opérations de maintien de la paix;

17. *Rappelle* le paragraphe 17 de sa résolution 66/265, et prie à nouveau le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour que les pays qui fournissent des contingents soient correctement représentés au Département des opérations de maintien de la paix et au Département de l'appui aux missions, en considération du concours qu'ils apportent aux activités de maintien de la paix de l'Organisation, et de lui en rendre compte dans le projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015;

18. *Souligne* qu'il est essentiel de recueillir et de traiter comme il convient les enseignements tirés des missions de maintien de la paix et les bonnes pratiques qui y sont appliquées, et de s'appuyer sur ces enseignements et pratiques pour élaborer des principes directeurs et des politiques, surtout en ce qui concerne les activités de consolidation de la paix menées par les forces de maintien de la paix et les opérations de maintien de la paix en transition, et mesure à cet égard le rôle important que jouent le Service des politiques et des meilleures pratiques du

Département des opérations de maintien de la paix et les spécialistes des meilleures pratiques sur le terrain;

19. *Rappelle* le paragraphe 25 de sa résolution 66/265;

20. *Insiste* sur la nécessité de veiller à ce que les programmes de formation soient dispensés de la façon la plus efficace et la plus rationnelle et à ce qu'il existe un lien entre ces programmes et les activités prescrites, et demande au Secrétaire général de s'assurer que, dans le projet de budget pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, les ressources demandées au titre des activités de formation sont établies sur la base de priorités clairement définies;

Détachement des militaires et des policiers en service actif

21. *Note* les difficultés liées au détachement de militaires et de policiers d'active pour pourvoir des postes et prie le Secrétaire général de soumettre à son examen, devant la partie principale de sa soixante-huitième session, un rapport contenant des propositions visant à permettre, à titre de mesure exceptionnelle ne devant pas être prorogée au-delà du 31 décembre 2013, à tous les États Membres de détacher du personnel d'active;

Personnel fourni par des gouvernements

22. *Renouvelle la demande* qu'il a faite au paragraphe 65 de sa résolution 67/255, et note que le recours à du personnel fourni par des gouvernements, qui a pour but de faciliter le déploiement rapide de capacités spécialisées en réponse à des besoins à court terme ou de bénéficier de capacités n'existant généralement qu'au niveau national, ne peut se substituer à l'engagement de fonctionnaires et prie le Secrétaire général de veiller à ce que l'emploi de personnel fourni par des gouvernements soit conforme au cadre de budgétisation axée sur les résultats correspondant et de fournir des justifications lorsque le déploiement de ce type de personnel est envisagé pour une durée supérieure à un an;

Examen de la procédure d'établissement des budgets

23. *Prend note* des paragraphes 78, 79 et 80 du rapport du Comité consultatif;⁵

24. *Rappelle* la décision qu'elle a prise dans sa résolution 65/290 concernant les responsabilités et la structure de la Division du budget et des finances des missions et note qu'il importe d'améliorer l'actuelle procédure d'établissement des budgets des opérations de maintien de la paix, ayant à l'esprit que, selon les procédures établies, c'est aux chefs de mission et aux secrétaires généraux adjoints du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions qu'il incombe de formuler les prévisions budgétaires initiales relatives aux opérations de maintien de la paix;

Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix

25. *Décide* de créer le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix qui relèvera à la fois du Secrétaire général adjoint du Département des opérations de maintien de la paix et de celui du Département de l'appui aux missions;

26. *Souligne* que ce Bureau n'aura pas de fonctions décisionnelles;

27. *Prie* le Secrétaire général de nommer à la tête du Bureau un Directeur qui ait déjà dirigé des missions de maintien de la paix et qui soit originaire d'un pays fournisseur de contingents ou de personnel de police, en tenant compte du niveau de contribution de ce pays aux opérations de maintien de la paix;

28. *Décide* que, dans un premier temps, les fonctions du Bureau consisteront à :

a) Renforcer les partenariats dans le domaine du maintien de la paix en contribuant à recenser les lacunes qui ont une incidence sur l'exécution des mandats des missions de maintien de la paix des Nations Unies et en formulant des recommandations sur les problèmes systémiques concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies;

b) Faire des recommandations visant à assurer la sûreté, la sécurité et le bien-être du personnel en tenue des missions, ainsi que l'adéquation des services d'appui que lui fournit l'Organisation;

c) Collaborer étroitement avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, tant sur le terrain qu'au Siège;

d) Faire des recommandations pour que les meilleures pratiques et les enseignements tirés des missions de maintien de la paix soient pris en compte dans les opérations de maintien de la paix;

29. *Souligne* qu'il importe que le Bureau assure, dans l'exécution de ses tâches, une coordination, des consultations et un dialogue efficaces avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police;

30. *Décide* que la création du Bureau n'aura pas d'incidence sur les arrangements en vigueur en matière de commandement et de contrôle du personnel en tenue, en particulier sur les responsabilités des commandants des forces et des commissaires de police sur le terrain;

31. *Demande* que, dans l'exercice de ses fonctions, le Bureau assure une coordination, des consultations et un dialogue efficaces avec les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police;

32. *Décide* que le mandat et les fonctions du Bureau seront réexaminés par les organes intergouvernementaux compétents à sa soixante-neuvième session;

33. *Décide également* que les révisions ultérieures des fonctions du Bureau seront soumises à son approbation;

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

34. *Décide* de créer, au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, un poste de la classe P-4, à Genève, pour renforcer les capacités dans les domaines des politiques, de la méthodologie et de la formation et, à New York, un poste de la classe P-3, dont le titulaire sera chargé de donner des orientations sur les programmes aux composantes droits de l'homme;

Monument à la mémoire des Casques bleus

35. *Prie* le Secrétaire général de faire restaurer et rénover le monument à la mémoire des Casques bleus des Nations Unies situé sur la pelouse nord et de lui en

rendre compte dans son rapport d'ensemble à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-huitième session, et l'invite à commémorer la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies et à célébrer d'autres occasions solennelles à cet endroit;

Questions diverses

36. *Décide* d'examiner les ressources nécessaires à la plateforme en ligne CAPMATCH, selon qu'il conviendra;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

37. *Prend note* des rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012¹;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

38. *Approuve* l'inscription au compte d'appui d'un montant supplémentaire de 13 058 500 dollars des États-Unis pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

39. *Approuve* l'inscription au compte d'appui d'un montant de 321 307 500 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014⁶, comprenant, conformément à sa résolution 67/246 du 24 décembre 2012, un montant de 18 668 800 dollars au titre du progiciel de gestion intégré, aux fins de la reconduction de 1 267 postes existants et de la création de 24 emplois de temporaire, et compte tenu de la suppression, du transfert, de la réaffectation et du reclassement des postes indiqués à l'annexe I de la présente résolution, et du financement des 109 emplois de temporaire existants et des 6 nouveaux emplois de temporaire, et des 68 mois de travail indiqués à l'annexe II, ainsi que des dépenses connexes afférentes aux postes et aux autres objets de dépense;

Modalités de financement des montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

40. *Décide* que les montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 seront financés comme suit :

a) Le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (6 000 dollars) sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

⁶ Ce montant ne comprend pas le financement des 22 emplois de temporaire affectés à des fonctions d'appui au Siège au titre des paragraphes 5 et 8 de la résolution 67/286 du 28 juin 2013 (montant brut : 3 845 200 dollars; contributions du personnel : 242 700 dollars).

b) Le montant total de 3 134 900 dollars correspondant aux intérêts créditeurs (883 400 dollars), aux recettes accessoires (111 300 dollars), à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (2 141 300 dollars) et à des ajustements sur exercices antérieurs (1 100 dollars) sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

c) Le montant de 1 245 800 dollars correspondant à l'excédent du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix par rapport au montant autorisé pour l'exercice clos le 30 juin 2012 sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

d) Le solde de 316 920 800 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

e) Le montant estimatif net des recettes provenant des contributions du personnel, soit 22 913 600 dollars, qui représente le montant de 24 809 300 dollars relatif à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 diminué du montant de 1 895 700 dollars correspondant à l'écart négatif constaté pour l'exercice clos le 30 juin 2012, sera déduit du solde visé à l'alinéa d) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours.

Annexe I

A. Création de postes financés par le compte d'appui pour l'exercice allant du 1er juillet 2012 au 30 juin 2014

<i>Unité administrative</i>		<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix	1	D-2	Directeur du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix	Création
		1	G(AC)	Assistant administratif	Création
Total partiel		2			
Bureau des services de contrôle interne					
Division des investigations	Siège	1	P-5	Enquêteur hors classe	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		1	P-4	Enquêteur	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		1	G(AC)	Assistant administratif	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		1	G(AC)	Assistant de bureau	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Entebbe (Ouganda)	1	D-1	Directeur adjoint	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		1	P-5	Enquêteur hors classe	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	1	P-5	Enquêteur résident en chef	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		1	P-4	Enquêteur	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		1	P-3	Enquêteur	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		1	GN	Assistant administratif	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	1	P-5	Enquêteur résident en chef	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		1	P-4	Enquêteur	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		3	P-3	Enquêteur	Transformation d'emplois de temporaire en postes
		1	GN	Assistant administratif	Transformation d'emplois de temporaire en postes

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>
Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	1	P-5	Enquêteur résident en chef	Transformation d'emplois de temporaire en postes
	1	P-4	Enquêteur	Transformation d'emplois de temporaire en postes
Total partiel	19			
Bureau des affaires juridiques				
Division des questions juridiques générales	1	P-4	Juriste chargé des questions d'appui juridique et de responsabilité	Transformation d'emplois de temporaire en postes
Total partiel	1			
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme				
Division des opérations hors siège et de la coopération technique	1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme	Création
Division de la recherche et du droit au développement	1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme	Création
Total partiel	2			
Total	24			

Note : Les fonctions qui s'attachent aux postes et l'unité de laquelle ils relèvent sont précisées dans le rapport du Secrétaire général (A/67/756 et Add.1) et mentionnées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/67/848).

Abréviations : G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

B. Suppressions, transferts, réaffectations et reclassements de postes financés par le compte d'appui et restructuration de services pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2014

Suppressions

Département des opérations de maintien de la paix/Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine/Bureau du Chef de cabinet

Suppression de 1 poste d'agent de sécurité (SM)

Département des opérations de maintien de la paix/Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine/Groupe d'appui

Suppression de 1 poste d'assistant stocks et fournitures (GN) et de 1 poste de Volontaire des Nations Unies

Département des opérations de maintien de la paix/Bureau des affaires militaires/Bureau du Conseiller militaire/Équipe opérationnelle intégrée

Suppression de 2 postes d'officier de liaison (P-4)

Département des opérations de maintien de la paix/Bureau des affaires militaires/Service de la planification militaire

Suppression de 1 poste de spécialiste de la planification (P-3)

Département des opérations de maintien de la paix/Bureau des affaires militaires/Service de la constitution des forces

Suppression de 1 poste de spécialiste de la planification (P-3)

Département des opérations de maintien de la paix/Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité/Division de la police

Suppression de 5 postes [3 postes de chargé de liaison (police) (P-4), 1 poste de spécialiste de la mise aux normes et du suivi (P-4) et 1 poste de conseiller en communication (P-3)]

Département des opérations de maintien de la paix/Division des politiques, de l'évaluation et de la formation/Service des politiques et des meilleures pratiques

Suppression de 1 poste de coordonnateur (P-3)

Département des opérations de maintien de la paix/Division des politiques, de l'évaluation et de la formation/Service intégré de formation

Suppression de 1 poste de formateur (P-4)

Département de l'appui aux missions/Bureau du Secrétaire général adjoint/Équipe de direction

Suppression de 1 poste d'administrateur de programmes (hors classe) (P-5)

Département de l'appui aux missions/Bureau du Secrétaire général adjoint/Équipe de direction/Équipe opérationnelle intégrée

Suppression de 3 postes [1 poste de spécialiste de l'appui (hors classe) (P-5), 1 poste de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5) et 1 poste de fonctionnaire d'administration (P-4)]

Département de l'appui aux missions/Division du budget et des finances des missions/Service des budgets et des rapports sur leur exécution

Suppression de 1 poste d'analyste de programmes (adjoint de 1^{re} classe) (P-2)

Département de l'appui aux missions/Division de l'informatique et des communications/Service de l'informatique opérationnelle/Section de cartographie

Suppression de 1 poste d'assistant aux systèmes d'information cartographique [G(AC)]

*Département de la gestion/Bureau de la planification des programmes,
du budget et de la comptabilité/Division de la comptabilité*

Suppression de 2 postes d'aide comptable [G(AC)]

*Département de la gestion/Bureau de la gestion des ressources humaines/
Division des services médicaux*

Suppression de 1 poste de réceptionniste [G(AC)]

*Bureau des services de contrôle interne/Division de l'audit interne/
Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste/Bureau d'audit*

Suppression de 3 postes [1 poste d'auditeur résident (P-4), 1 poste d'auditeur résident (P-3) et 1 poste d'auditeur adjoint (SM)]

Transferts

*Département des opérations de maintien de la paix/Bureau des opérations/
Division Asie et Moyen-Orient/Équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie*

Transfert de 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3) à l'équipe opérationnelle intégrée pour le Moyen-Orient

*Département des opérations de maintien de la paix/Bureau des opérations/
Division Asie et Moyen-Orient/Équipe opérationnelle intégrée pour l'Asie*

Transfert de 1 poste de spécialiste des questions politiques (P-4) à l'équipe opérationnelle intégrée pour l'Afrique de l'Ouest de la Division de l'Afrique II

*Département de l'appui aux missions/Bureau du Secrétaire général adjoint/
Équipe de direction*

Transfert de 5 postes (1 poste d'administrateur de programmes (P-4), 1 poste de fonctionnaire d'administration (P-4), 1 poste d'administrateur de programmes (P-3), 1 poste d'assistant d'équipe [G(AC)] et 1 poste d'assistant administratif [G(AC)]) à l'Équipe d'appui stratégique qu'il est proposé de créer au sein de l'équipe de direction du Bureau du Secrétaire général adjoint

*Département de l'appui aux missions/Bureau du Secrétaire général adjoint/
Bureau du Sous-Secrétaire général/Équipe opérationnelle intégrée*

Transfert de 2 postes [1 poste de spécialiste de l'appui (hors classe) (P-5) et 1 poste de fonctionnaire d'administration (P-4)] à l'Équipe d'appui opérationnel qu'il est proposé de créer au Bureau du Sous-Secrétaire général

*Département de l'appui aux missions/Bureau du Secrétaire général adjoint/
Secrétariat/Équipe de direction du Bureau du Sous-Secrétaire général*

Transfert de 1 poste d'assistant administratif [G(AC)] à l'Équipe d'appui opérationnel qu'il est proposé de créer au sein du Bureau du Sous-Secrétaire général

*Bureau des services de contrôle interne/Division des investigations/
Bureau régional d'investigation à Nairobi*

Transfert de 2 postes (1 D-1 et 1 P-5) au Bureau régional d'investigation à Entebbe

*Bureau des services de contrôle interne/Division des investigations/
Bureau des investigations des opérations de maintien de la paix*

Transfert de 3 postes [1 de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) (SM), 1 de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (P-4) et 1 de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (P-4)] au Bureau régional d'investigation à Entebbe

*Bureau des services de contrôle interne/Division des investigations/
Siège et bureaux régionaux d'investigation*

Transfert de 5 postes [3 P-3 de Vienne, 1 P-4 de New York et 1 G(AC) de Nairobi] à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)

*Bureau des services de contrôle interne/Division des investigations/
Bureau régional d'investigation à Nairobi*

Transfert de 1 poste (P-4) à la MINUSS

*Bureau des services de contrôle interne/Division des investigations/
Bureau régional d'investigation à Nairobi*

Transfert de 1 poste (P-4) à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Réaffectations et reclassements

Département des opérations de maintien de la paix/Bureau des affaires militaires/Bureau du Conseiller militaire/Équipe opérationnelle intégrée

Réaffectation de 1 poste de chargé de liaison hors classe (forces armées) (P-5) transformé en poste d'administrateur hors classe chargé de l'évaluation du personnel militaire (P-5) au nouveau Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix créé au Bureau du Secrétaire général adjoint

*Département des opérations de maintien de la paix/Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité/Division de la police/
Équipe opérationnelle intégrée*

Réaffectation de 1 poste de chargé de liaison hors classe (police) (P-5) transformé en poste d'administrateur hors classe chargé de l'évaluation du personnel de police (P-5) au nouveau Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix créé au Bureau du Secrétaire général adjoint

*Département de l'appui aux missions/Bureau du Secrétaire général adjoint/
Bureau du Sous-Secrétaire général/Équipe opérationnelle intégrée*

Réaffectation de 1 poste de responsable du soutien logistique (P-4) transformé en poste de responsable de l'appui à la mission (P-4) au nouveau Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix créé au Bureau du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix

*Département de l'appui aux missions/Division du soutien logistique/
Section des opérations logistiques*

Réaffectation et reclassement de 1 poste de chef des opérations logistiques (P-5) transformé en chef de l'Équipe d'appui opérationnel (D-1) du Bureau du Sous-Secrétaire général, Bureau du Secrétaire général adjoint

*Bureau des services de contrôle interne/Division des investigations/
Bureau des investigations des opérations de maintien de la paix*

Reclassement de 3 postes d'enquêteur (P-4) transformés en postes d'enquêteur résident en chef (P-5) à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, à la MINUSTAH et à la MINUSS

Bureau des services de contrôle interne/Division des investigations/Bureau des investigations des opérations de maintien de la paix

Reclassement de 1 poste d'assistant aux investigations [G(AC)] transformé en poste d'assistant administratif (GN) à la MINUSTAH

Restructuration de services

Département des opérations de maintien de la paix/Bureau du Secrétaire général adjoint

Création du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix

Département de l'appui aux missions/Bureau du Secrétaire général adjoint

Création de l'Équipe d'appui stratégique au Bureau du Secrétaire général adjoint

Création de l'Équipe d'appui opérationnel au Bureau du Sous-Secrétaire général

Département de l'appui aux missions/Division du soutien logistique

Transfert de la Section de cartographie du Service de l'appui stratégique, de la Division du soutien logistique au Service de l'informatique opérationnelle de la Division de l'informatique et des communications

Abréviations : G = agent des services généraux, G(AC) = agent des services généraux (Autres classes), GN = agent des services généraux recrutés sur le plan national, SM = agent du Service mobile.

Annexe II

**Emplois de temporaire (autre que pour les réunions)
financés par le compte d'appui pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2014**

<i>Unité administrative</i>		<i>Nombre d'emplois de temporaire</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Équipe de direction	1	P-4	Spécialiste de la résilience des organisations	Reconduction
		1	G (AC)	Assistant d'équipe (résilience des organisations)	Reconduction
	Service administratif	–	3 P-3 (4 mois)	Remplacement de fonctionnaires en congé maternité ou en arrêt maladie	Reconduction
		–	3 G(AC) (4 mois)	Remplacement de fonctionnaires en congé maternité ou en arrêt maladie	Reconduction
Bureau des affaires militaires	Service de la planification militaire	1	G(AC)	Assistant d'équipe	Reconduction
	Service des opérations militaires en cours	1	G(AC)	Assistant d'équipe	Reconduction
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Service consultatif du droit pénal et des questions judiciaires	1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Reconduction
		1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires (droit islamique)	Reconduction
		1	P-3	Spécialiste des questions pénitentiaires (constitution des forces)	Reconduction
Division des politiques, de l'évaluation et de la formation	Service des politiques et des meilleures pratiques	1	P-4	Coordonnateur	Reconduction
Total partiel		8			

Département de l'appui aux missions

Bureau du Secrétaire général adjoint	Équipe du Siège chargée de l'appui au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie	1	P-5	Spécialiste de l'appui (hors classe)	Reconduction
		1	P-4	Spécialiste de l'appui	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduction
		1	D-1	Chef d'équipe (stratégie globale d'appui aux missions)	Reconduction
Division du budget et des finances des missions	Bureau du Directeur	1	P-5	Administrateur de programmes (hors classe)	Création
		1	G(AC)	Assistant administratif	Création

<i>Unité administrative</i>		<i>Nombre d'emplois de temporaire</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>	
Division du personnel des missions	Section de l'assurance qualité et de la gestion de l'information	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (administration de la justice)	Reconduction	
	Section de la prospection, du recrutement et de l'organisation des carrières	12	P-3	Spécialiste des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduction	
		4	G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduction	
Total partiel		23				
Département de la gestion						
Bureau du Secrétaire général adjoint	Service administratif	–	P-4 (6 mois)	Remplacement de fonctionnaire en congé maternité ou en arrêt maladie	Reconduction	
		–	G(AC) (6 mois)	Remplacement de fonctionnaire en congé maternité ou en arrêt maladie	Reconduction	
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	Secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel	1	P-4	Spécialiste du développement des capacités	Reconduction	
	Groupe du contrôle hiérarchique	1	G(AC)	Formateur analyste adjoint	Reconduction	
		1	P-3	Juriste	Création	
	Bureau du Contrôleur	Bureau du Contrôleur	1	P-5	Chef de projet (IPSAS)	Reconduction
			1	P-4	Spécialiste des normes IPSAS	Reconduction
			2	P-3	Spécialiste des normes IPSAS	Reconduction
		Division de la comptabilité	1	G(AC)	Assistant finances (assurances)	Reconduction
		Trésorerie	1	P-3	Fonctionnaire des finances	Reconduction
		1	P-2	Fonctionnaire des finances (adjoint de 2 ^e classe)	Reconduction	
		Division du financement des opérations de maintien de la paix	2	P-3	Fonctionnaire des finances et du budget	Reconduction
Bureau de la gestion des ressources humaines	Service des politiques en matière de ressources humaines	1	P-2	Juriste adjoint de 1 ^{re} classe	Reconduction	
	Division du perfectionnement, de la valorisation et de l'administration des ressources humaines	1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (mobilité)	Reconduction	
		1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (suivi de la performance)	Reconduction	
		1	G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines	Reconduction	

<i>Unité administrative</i>		<i>Nombre d'emplois de temporaire</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>
	Section des systèmes d'information ressources humaines (Siège)	1	P-4	Chef de projet	Reconduction
		1	P-4	Chef de projet (entrepôt de données)	Reconduction
		1	P-3	Analyste des systèmes de gestion (Inspira)	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant chargé de l'aide aux utilisateurs du Système intégré de gestion	Reconduction
	Section des systèmes d'information ressources humaines (Bangkok)	1	P-3	Programmeur	Reconduction
		1	P-3	Technicien d'assistance à la mise au point et à l'exploitation (PeopleSoft)	Reconduction
		1	P-2	Spécialiste adjoint du soutien logiciel	Reconduction
		1	G(1°C)	Assistant chargé de l'aide aux utilisateurs	Reconduction
		6	G(AC)	Assistant chargé de l'aide aux utilisateurs	Reconduction
		1	G(AC)	Administrateur de base de données	Reconduction
Bureau des services centraux d'appui	Bureau du Sous- Secrétaire général	1	P-3	Assistant administratif	Reconduction
		1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Reconduction
	Division des achats	3	P-3	Fonctionnaire chargé des achats (génie, logistique et véhicules)	Reconduction
		1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats (agrément des fournisseurs)	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant aux achats	Reconduction
		1	P-3	Spécialiste de la planification des locaux	Reconduction
Bureau de l'informatique et des communications	Division de la gestion des installations et des services commerciaux	1	P-2	Spécialiste adjoint de la gestion de l'information	Reconduction
		1	P-4	Chargé de projet (Progiciel de gestion de la relation client pour le suivi du matériel appartenant aux contingents)	Reconduction
		1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (Progiciel de gestion de la relation client pour le suivi du matériel appartenant aux contingents)	Reconduction
		1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (système de gestion du carburant)	Reconduction
Total partiel		43			

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre d'emplois de temporaire</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>
Bureau des services de contrôle interne				
Service administratif	–	2 P-3 (4 mois)	Remplacement de fonctionnaires en congé maternité ou en arrêt maladie	Reconduction
	–	3 G(AC) (4 mois)	Remplacement de fonctionnaires en congé maternité ou en arrêt maladie	Reconduction
Division des investigations		1 D-1	Directeur adjoint	Reconduction
		1 P-5	Enquêteur hors classe	Reconduction
		2 P-4	Enquêteur	Reconduction
		1 P-4	Enquêteur spécialisé dans les analyses techniques	Reconduction
		4 P-3	Enquêteur	Reconduction
		1 G(1°C)	Assistant aux investigations	Reconduction
		1 G(AC)	Assistant informaticien	Reconduction
		1 G(AC)	Assistant aux investigations	Reconduction
	Nairobi	1 P-4	Enquêteur spécialisé dans les analyses techniques	Reconduction
		1 P-3	Enquêteur	Reconduction
	Entebbe (Ouganda)	3 P-3	Enquêteur	Reconduction
		1 GN	Assistant administratif	Création
	Mission des Nations Unies au Libéria	1 P-5	Enquêteur résident en chef	Création
		1 P-4	Enquêteur	Reconduction
		3 P-3	Enquêteurs	Reconduction
		1 GN	Assistant administratif	Reconduction
	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	2 P-3	Enquêteur	Reconduction
		1 GN	Assistant administratif	Création
	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	1 P-5	Enquêteur résident en chef	Création
		1 P-4	Enquêteur	Reconduction
		2 P-3	Enquêteur	Reconduction
		1 GN	Assistant administratif	Création
Division de l'audit interne	Siège	1 P-4	Auditeur informatique	Reconduction
	Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie	1 P-4	Auditeur résident	Reconduction
Total partiel		34		

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre d'emplois de temporaire</i>	<i>Classe</i>	<i>Fonction</i>	<i>Statut</i>
Cabinet du Secrétaire général	–	2 G(AC) (6 mois)	Remplacement de fonctionnaires en congé maternité ou en arrêt maladie	Reconduction
Total partiel	–			
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies				
	1	P-4	Chargé de dossier	Reconduction
	1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduction
Total partiel	2			
Bureau de l'aide juridique au personnel	1	P-3	Juriste	Reconduction
Total partiel	1			
Bureau de la déontologie	1	G(AC)	Assistant administratif	Reconduction
Total partiel	1			
Bureau des affaires juridiques				
Division des questions juridiques générales	1	P-4	Juriste chargé de l'administration de la justice	Reconduction
	1	P-3	Juriste chargé de l'administration de la justice	Reconduction
Total partiel	2			
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	P-4	Fonctionnaire d'administration	Reconduction
Total partiel	1			
Total	115	Emplois de temporaires et 68 mois de travail pour les emplois de temporaire d'une durée inférieure à 12 mois^a		

Note : Les fonctions qui s'attachent aux emplois de temporaire et l'unité de laquelle ils relèvent sont précisées dans le rapport du Secrétaire général (A/67/756 et Add.1) et mentionnées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/67/848).

Abréviations : G = agent des services généraux; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes);
GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; G(1^{re}C) = agent des services généraux (1^{re} classe);
IPSAS = normes comptables internationales pour le secteur public.

^a Le nombre de mois de travail est indiqué dans la colonne « Classe ».